

Date de dépôt : 6 octobre 2021

**Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de M. Christian Zaugg : Piste cyclable
des Acacias – danger**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 septembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

J'ai pu observer, à de nombreuses reprises, que des motocyclistes utilisaient sans ménagement et avec une vitesse très excessive, en particulier pendant les heures de pointe, la piste cyclable qui part du pont des Acacias en direction de Lancy-Pont-Rouge. Ils le font sans trop se préoccuper des cyclistes voire des tricycles pour enfants, obligeant ainsi les personnes qui utilisent cette piste afin de se protéger à se déporter brusquement à gauche ou à droite en prenant ainsi des risques insensés. Je ne sais s'il y a déjà eu des accidents, mais il ne fait aucun doute qu'il pourrait s'en produire. Je demande donc au Conseil d'Etat de se renseigner à ce sujet et de prendre toutes les dispositions utiles afin de sécuriser le parcours des cyclistes le long de cette piste qui court du pont des Acacias à Lancy-Pont-Rouge.

Je l'en remercie d'avance.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler que tous les usagers de la route sont tenus de respecter la loi sur la circulation routière (LCR) qui fixe les droits et obligations de chacun. La grande densité de notre canton rend d'autant plus important le respect des règles et des bons comportements, afin que tous les usagers, quels qu'ils soient, puissent cohabiter en bonne harmonie et en sécurité.

Concernant l'usage de la piste cyclable qui part du pont des Acacias en direction de la gare de Lancy-Pont-Rouge, celle-ci est aménagée dans le respect des normes en vigueur, en surélévation par rapport à la route de façon à marquer son usage exclusivement réservé aux cyclistes. Le fait que des motocyclistes l'empruntent pour dépasser par la droite les véhicules sur la chaussée est effectivement un comportement inacceptable et dangereux, en particulier pour les utilisateurs de la mobilité douce, qui doit être sanctionné.

La police effectue des campagnes régulières de prévention pour rappeler les bons comportements concernant l'usage du domaine routier en ciblant des problématiques particulières. Elles peuvent être mises en œuvre en fonction du calendrier, de l'actualité ou de demandes spécifiques émanant de tous les usagers de la route. Elle réalise également des contrôles, permettant de verbaliser ceux qui continueraient à enfreindre la loi.

Au sujet de l'accidentologie spécifique sur la route des Acacias et du nombre d'accidents entre motocyclistes et cyclistes, la police n'a relevé aucun accident de ce type entre 2015 et 2020, dans les deux sens de circulation, sur le tronçon compris entre le pont des Acacias et la gare de Lancy-Pont-Rouge.

S'agissant de la veille sécuritaire sur cet axe primaire majeur, des contrôles sont effectués régulièrement afin de sécuriser la circulation des ayants droit sur la piste cyclable.

La police continuera son rôle de surveillance en y poursuivant ses actions, comme sur le reste du territoire cantonal.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO